



HONORAIRES D'AGENCE TTC*

VENTE	HONORAIRES	TRANCHES	A LA CHARGE DU
Bien à usage d'habitation et locaux commerciaux	9%	Jusqu'à 99 999 €	VENDEUR
	8%	De 100 000 € à 119 999 €	VENDEUR
	7%	De 120 000 € à 139 999 €	VENDEUR
	6.5%	De 140 000 € à 159 999 €	VENDEUR
	6%	De 160 000 € à 219 999 €	VENDEUR
	5.0%	De 220 000 € à 499 999€	VENDEUR
	6%	Au dela de 500 000 €	VENDEUR
Terrains	8%	Forfait	VENDEUR
Parkings	3 000 €	Forfait	VENDEUR
Boxes	3 000 €	Forfait	VENDEUR
Caves	3 000 €	Forfait	VENDEUR

Tous nos honoraires sur les transactions immobilières sont calculés sur le PRIX DE VENTE. Ces derniers sont à la charge du VENDEUR.

Pour les ventes en SUCCESSION les honoraires sont à la charge de L'ACQUEREUR et ils sont calculés sur le prix NET VENDEUR et sont TTC.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

APRES PAIEMENT DE TOUTES TRANSACTIONS, IL VOUS SERA DELIVRE UNE NOTE.

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse Honoraires au 10/02/2021

SENAC IMMOBILIER 12 bis, avenue du Général de Gaulle – 95250 BEAUCHAMP

SARL au capital de 180 000 € - N° CARTE PROFESSIONNELLE : T 717 - R.C.S de Pontoise B 428 654 941

Garantie financière 110 000 € - CEGC sans réception de fonds

Assurance en responsabilité professionnelle - GENERALI Police n° AL591311 / 21651